



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Citoyenneté
Affaire suivie par Mlle Audrey NÔREL
Mel : audrey.norel@pas-de-calais.pref.gouv.fr

ARRAS, le 14 janvier 2014

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département

(en communication à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement)

Objet : Simple comparution des mineurs lors d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport - précision sur l'application de la réglementation.

Ref : Courrier du Ministère de l'Intérieur du 26 décembre 2013.

Je vous informe que les nouvelles modalités de comparution des mineurs lors d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport permettent d'alléger les démarches des usagers, les enfants n'étant plus obligés d'accompagner **à deux reprises** leurs parents.

1) Les demandes de passeports.

Depuis le 26 juin 2013, les mineurs de moins de 12 ans sont dispensés de la prise d'empreintes.

Ainsi :

- la comparution personnelle des mineurs de moins de 12 ans n'est exigible qu'une seule fois au moment de la remise du passeport ;
- la double comparution demeure la règle pour les mineurs de plus de 12 ans (prise d'empreintes au dépôt de la demande, vérification lors de la remise du passeport).

2) Les demandes de CNI.

La comparution personnelle du demandeur, quel que soit son âge, reste obligatoire lors du dépôt de la demande de CNI.

Ainsi :

- la comparution personnelle des mineurs n'est exigible qu'une seule fois au moment du dépôt de la demande de CNI.

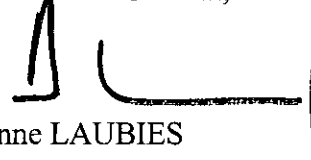
.../...

3) Cas particuliers.

Lorsque l'instruction de la demande (passeport ou carte nationale d'identité) fait naître un doute sérieux sur l'identité de l'enfant, les services chargés du recueil de la demande et de la remise des titres sont fondés à exiger la double comparution des mineurs.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line on the right.

Anne LAUBIES